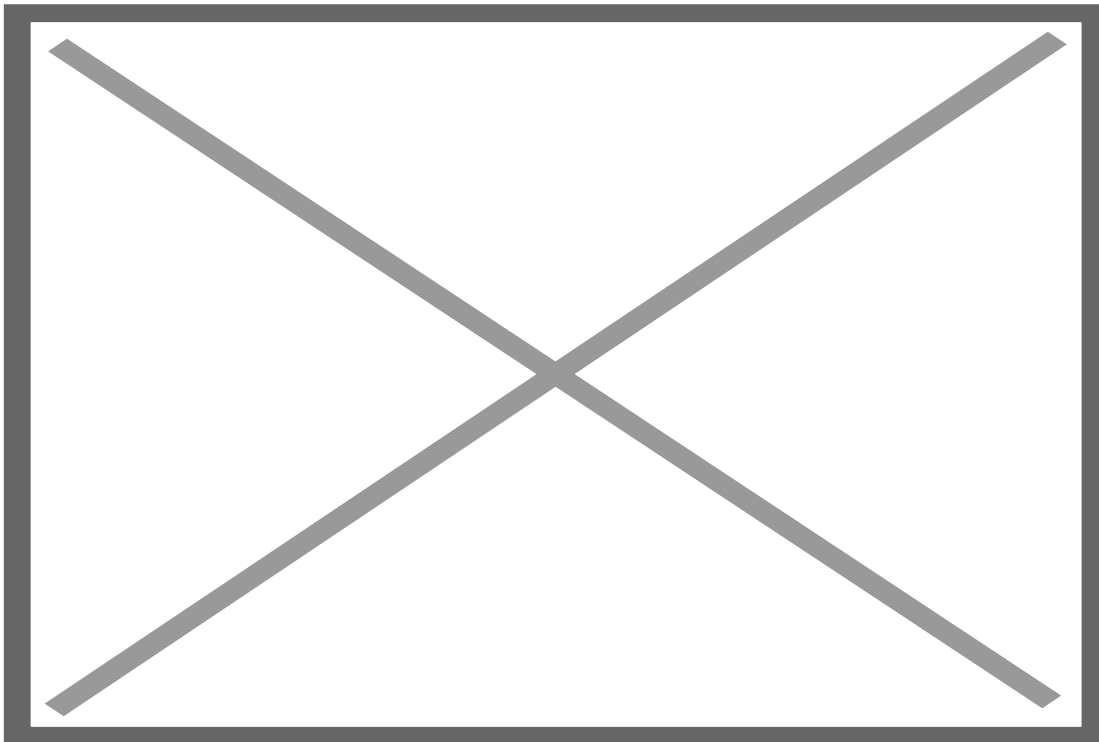


Des membres du Parlement européen demandent à l'Union européenne d'interdire le commerce avec les colonies illégales

Description

Par la Coordination européenne des comités et associations pour la Palestine, le 16 décembre 2020



Un groupe de 46 membres du Parlement européen a adressé une lettre au vice-président de la Commission européenne et commissaire aux Budgets, Valdis Dombrovskis, lui demandant « de remettre une proposition qui soit compatible avec l'Organisation mondiale du commerce au Parlement et au Conseil européens, qui interdirait le commerce avec les colonies de peuplement, et de les soutenir, dans les territoires considérés occupés illégalement, en vertu du droit international ».

Cette initiative multipartite a été approuvée par les députés européens des groupes Renew Europe, Verts/ALE, S&D, GUE/NGL et PPE. La lettre des députés européens rappelle qu'il est de la « compétence de l'Union européenne, en vertu de l'article 207 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, de prendre des décisions concernant les règlements appliqués aux marchandises entrant dans le marché unique européen et l'Union douanière, conjointement au Conseil et le Parlement européens ».

L'Union européenne ne reconnaît pas la souveraineté d'Israël sur les territoires palestiniens occupés et elle condamne la politique israélienne d'annexion. En vertu du droit international, le commerce avec les colonies de peuplement est une violation de l'obligation de non-reconnaissance et de non-assistance aux activités de colonisation.

La lettre des députés européens arrive quelques jours après que le royaume du Maroc ait officiellement normalisé ses relations avec Israël en échange de la reconnaissance, par les États-Unis, de la souveraineté du Maroc sur le territoire qu'il occupe dans le Sahara occidental, illégalement. Par ce geste, les deux pays normalisent leur occupation, en cours depuis des décennies, de territoires où les colonies construites illégalement profitent et prospèrent grâce à leur commerce avec l'Union européenne.

Actuellement, l'Irlande a inscrit sur son programme législatif un projet de loi pour interdire le commerce avec les territoires occupés afin d'établir une législation et une pratique commerciale nationales conformes au droit international et à la politique de l'Irlande.

En février 2020, l'Union européenne a publié une liste de 112 sociétés israéliennes et multinationales, dont 8 sont domiciliées dans l'Union européenne, qui sont directement et indirectement impliquées dans l'entreprise de colonisation de peuplement d'Israël et dans les violations du droit international qui en découlent.

Déjà en 2015, plusieurs dizaines d'éminents juristes du monde entier avaient écrit une lettre à l'Union européenne et à ses États membres pour les mettre en garde et pour obtenir qu'elles se conforment à leurs obligations juridiques fondamentales découlant du devoir de non-reconnaissance et de non-assistance aux colonies israéliennes illégales et à leur activité économique et, par conséquent, pour qu'elles imposent une interdiction des importations de produits issus des colonies de peuplement.

L'an dernier, la Commission européenne a refusé d'enregistrer une initiative de citoyens, proposée par un groupe de citoyens européens qui demandaient que la Commission européenne réglemente le commerce entre l'Union européenne et les territoires occupés. Dans son refus, la Commission européenne a fait valoir qu'elle n'avait pas la compétence pour proposer des sanctions. Pourtant, l'initiative citoyenne ne portait pas sur des sanctions, mais simplement sur l'application des règlements commerciaux propres à l'Union européenne afin de protéger les consommateurs européens contre le commerce illégal et d'assurer l'intégrité du marché intérieur et les devoirs de l'Union européenne de non-reconnaissance et de non-assistance au maintien de situations illégales, en vertu du droit international.

Suite à son refus, les citoyens d'origine de l'initiative ont déposé une plainte contre la Commission européenne, devant la Cour de justice européenne.

En janvier, une audience publique officielle aura lieu sur ce dossier et la décision définitive devrait être rendue en avril de l'an prochain.

Source : [ECCPalestine](#)

Traduction : BP pour l'Agence Média Palestine

Tags

1. apartheid
2. colonies
3. colonisation
4. illÃ©gales
5. interdire
6. Israel
7. palestine
8. Parlement europÃ©en
9. Union EuropÃ©enne

date crÃ©e

2020/12/17